

# COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

## Séance du 14 avril 2017, 20 heures 30

L'an deux mille dix-sept le quatorze du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François (*a reçu procuration de M. MALCROS François*), M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Olivier, M. BEST Christophe, M. BEST Frédéric, Mme BRAVARD Evelyne, M. CHAUTARD Ludovic, Mme DESQUIBES Marie-Christine et M. ROIRON Serge.

M. Olivier BEST est élu secrétaire de séance.

### VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes locales :

Taxe d'habitation :	8.57 %
Taxe foncière bâti :	12.57 %
Taxe foncière non bâti :	73.76 %

### BUDGET PRIMITIFS 2017

Le Conseil Municipal a voté pour un budget équilibré à 488 114 euros en fonctionnement (dont 172 342 euros d'excédent reporté) et à 208 679 euros en investissement (dont 49 933 euros de déficit reporté et couvert en partie par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement initial).

Les travaux prévus sont la réfection de la toiture de l'église, l'aménagement du columbarium, la dalle du gîte du Cros et le zonage d'assainissement de la commune.

### PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26/09/14 la commune s'est engagé à maintenir sa participation à hauteur de 50% pour le transport scolaire. Il précise que pour l'année scolaire 2016-2017, 2 élèves sont concernés et que l'enveloppe de participation de la commune est de 199 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'enveloppe de financement du transport scolaire.

### ADHÉSION À L'AGENCE D'INGÉNIERIE TERRITORIAL DU CD 63

Monsieur le Maire expose la proposition du Conseil Départemental de mise à disposition d'un service d'aide aux communes dans divers domaines (voirie communale, projet équipements publics, assainissement,...). Il énonce les tarifs de cette adhésion qui varient selon les prestations.

Le Conseil Municipal choisi de ne pas délibérer ce jour et de se laisser le temps de la réflexion.

### MODIFICATION STATUTS SIEG 2016

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIEG intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent.

### DEMANDE SUBVENTION PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE NOTRE DAME

Monsieur le Maire expose la demande de l'école Notre Dame pour financer le voyage scolaire de 2 élèves domiciliés sur la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable car finance déjà l'école de la commune et suit les décisions prises précédemment pour le même type de demande.